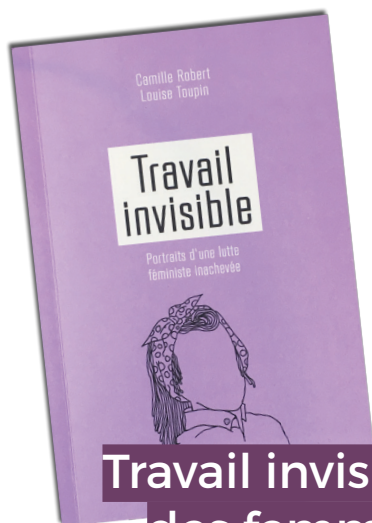


Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Travail invisible des femmes : enjeux non résolus

Si le mouvement féministe des années 1970 mettait de l'avant des revendications relatives au travail invisible des femmes, l'enjeu a été laissé de côté avec l'investissement massif des femmes au monde du travail dans les années 1980. « On pensait qu'un partage des tâches et des responsabilités se ferait alors de façon naturelle, si on veut. Mais ça ne s'est pas produit », explique l'historienne Camille Robert, en entrevue avec *Le Champlain*.

Elle rappelle brièvement que cette intégration au marché du travail a aussi coïncidé avec un tournant néo-libéral dans les services publics, qui s'est traduit par des compressions budgétaires et des coupures de services, avec des conséquences toutes particulières pour les femmes. D'abord, parce qu'elles occupent majoritairement les emplois dans les services publics, mais aussi parce qu'elles sont les utilisatrices principales des services et des programmes sociaux.

Bien que ces impacts sur les femmes aient été démontrés et chiffrés, le sujet demeure sensible.

Suite en page 3

Le respect, ça se manifeste !

L'édito du Président



Vendredi dernier, en pleine semaine de relâche, j'entends à la radio un animateur dire à son collègue chroniqueur qu'il en avait profité ce matin, en ce 8 mars, pour dire à ses collègues féminines combien il appréciait leur travail, combien elles étaient belles et qu'il allait même cuisiner pour sa conjointe à son retour du boulot en soirée ! On se serait cru à la Saint-Valentin !

Il est pourtant loin d'être le seul à parler de la Journée internationale des femmes en ces termes. Tout comme plusieurs se demandent à quoi peut bien encore servir, en 2019, une telle journée. Après tout, évoquent-ils, la société n'est plus ce qu'elle était il y a 30 ans, à preuve les femmes sont maintenant partout dans la société et elles sont même plus nombreuses dans les universités, en particulier dans des programmes prestigieux comme la médecine. Un peu simpliste comme réflexion...

Wikipédia nous rappelle ce que représente le 8 mars : « La Journée internationale des femmes, également appelée Journée internationale des droits des femmes dans certains pays comme la France [c'est aussi le cas au Québec depuis cette année], est célébrée le 8 mars. C'est une journée internationale mettant en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes. »

C'est donc dans cette optique que le 8 mars doit être souligné : une journée

de prise de conscience du chemin parcouru et des luttes qui sont encore à mener, qu'elles soient sociales, politiques ou juridiques. Et prétendre que les inégalités appartiennent au passé relève de l'aveuglement volontaire.

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES



Certes, beaucoup de chemin a été parcouru et le fossé qui sépare les hommes et les femmes s'est rétréci. J'espère bien ! Mais il y a encore du travail à faire et nous en savons quelque chose en éducation. Comme pour nos collègues infirmières, entre autres, nos emplois ont une aura de vocation, de don de soi et même de bénévolat. Toujours les premiers à nous faire couper et les derniers à nous faire augmenter. Et le fait que ce sont des emplois à forte prédominance féminine serait le fruit du hasard ? Allons donc !

Évidemment, la Journée internationale des droits des femmes est aussi nécessaire pour ces millions de femmes à travers le monde qui luttent au quotidien pour leurs droits, leur intégrité, leur sécurité, voter, avoir un salaire décent, etc. Alors oui, pour toutes ces raisons, le 8 mars est encore nécessaire.

Éric Gingras

Une réforme attendue

Le désintérêt de la population pour les élections générales est préoccupant parce qu'il engendre un déficit démocratique et plusieurs pointent du doigt le mode de scrutin actuel.

La répartition des sièges à l'Assemblée nationale ne reflète pas le choix réel des électeurs et cela constitue un frein majeur à la participation électorale. Le mode de scrutin actuel a été mis en place dans un contexte politique de bipartisme. Aujourd'hui, avec plusieurs partis politiques, le scrutin majoritaire uninominal à un tour n'est plus du tout représentatif. Lors des dernières élections provinciales, les partis de l'opposition ont signé un accord historique sur la nécessité de réformer le système électoral. Le Directeur général des élections du Québec s'est également prononcé en faveur d'une réforme.

La ministre de la Justice, Sonia Lebel, a annoncé, le 26 février dernier, un soutien financier important à l'organisme non partisan Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN), qui travaille activement à la réforme du mode de scrutin provincial depuis vingt ans. Ce soutien financier attendu constitue une reconnaissance du travail réalisé par l'organisme et lui confère un rôle clé dans le processus d'une réforme. Ces sommes serviront à faciliter les échanges entre la société civile et les partis politiques, à produire du matériel explicatif et à déployer une campagne d'éducation populaire.

Pour représenter davantage la volonté populaire, les régions, les femmes et les minorités, le mode de scrutin doit impérativement changer. Pour ce faire, il faut maintenir la pression sur les élus afin qu'ils respectent leurs engagements.

Vous pouvez soutenir le MDN en vous inscrivant à chaquevoixcompte.com. Qui sait, nous aurons peut-être un jour l'occasion de voter en fonction de nos valeurs et non pas pour éviter le pire !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Reçus fiscaux émis par SSQ Assurances

À titre de participant à un régime d'assurance collective, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant d'avoir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie pour l'année concernée.

Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ pour leur période d'absence ont reçu

un relevé de primes par la poste.

Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

Relevé de prestations

Vous pouvez obtenir votre relevé de prestations :

- Gratuitement, par l'intermédiaire du site **ACCÈS | assurés** de SSQ au www.ssq.ca pour les personnes déjà inscrites à ce service;

- Au coût de 10 \$, pour les personnes non inscrites au site **ACCÈS | assurés**, le document peut être préparé manuellement par SSQ et être envoyé par la poste (un chèque de 10 \$ devra être fourni à SSQ avec le nom de la personne adhérente, le numéro de certificat et le type de relevé requis).

Pour plus de détails et pour visionner des capsules vidéo d'information, visitez le www.ssq.ca



Soirée d'information

Droits parentaux

Récents et futurs parents, vous avez des questions quant à vos droits en regard de la convention collective ou encore sur le Régime québécois d'assurance parentale ? Cette soirée est pour vous !

Quand ? Lundi 1^{er} avril
de 16 h 30 à 19 h

Où ? Au bureau du Syndicat de Champlain, à Saint-Hubert

Inscription obligatoire

Détails à syndicatchamplain.com



Travail invisible des femmes : enjeux non résolus (suite)

Quiconque s'est déjà risqué à parler, sur les réseaux sociaux, de charge mentale, de responsabilités familiales et de la charge des personnes proches aidantes sait à quel point la prise de parole peut être éprouvante. Qui s'y frotte s'y pique ! Et pourtant, cette réalité se poursuit bien que les femmes travaillent de plus en plus, souligne Camille Robert.

« Le problème réside dans le fait que ces réalités, pourtant quotidiennes et largement répandues, ont été délaissées comme enjeux collectifs de mobilisation, mais le problème n'a pas du tout été réglé. Au contraire, il a été accentué par l'ère néo-libérale. Fondamentalement, pour beaucoup, la situation est demeurée la même et les solutions collectives ne sont pas là pour répondre adéquatement aux besoins. L'arrivée des CPE s'inscrivait dans cette logique. Mais les mesures n'ont pas suivi. »

Travail invisible - Portraits d'une lutte féministe inachevée est un ouvrage collectif, paru l'automne dernier, dirigé par Camille Robert et Louise Toupin. « Nous avons demandé aux femmes qui ont soumis des textes d'y aller de solutions de mobilisation, de pistes concrètes. »

Certaines revendications s'adressent à l'État. Pensons à un meilleur financement et une plus grande autonomie des services publics, « tant pour les femmes qui assument ce travail dans la sphère familiale, que pour les travailleuses de ces secteurs. »

Il y a aussi toute la question de la rémunération des stages dans les professions dans lesquelles « on prend soin de » : éducation, santé, travail social. Une façon, indique Camille Robert, de rémunérer un travail qui est fait, mais aussi de valoriser davantage ces professions.

« Plusieurs soulignent que ces stages non rémunérés deviennent, en quelque sorte, une formation à la vocation, au don de soi, au travail gratuit. Ensuite, lorsque ces enseignantes, par exemple, arrivent en milieu de travail, elles ne comptent pas leurs heures supplémentaires pour la préparation, la correction, la planification, etc. Parce qu'il y a cette idée, bien implantée, que ça fait partie



du travail. C'est aussi bien ancré dans l'esprit collectif, malheureusement. Un travail qui exige de prendre soin n'est pas un problème, mais que ce ne soit pas reconnu ni valorisé par le gouvernement, par les employeurs, c'en est un. »

Il y a aussi toute la question de la proche aidance. Les coupures et compressions dans les services de santé, particulièrement, ont fait en sorte qu'on s'appuie énormément sur les proches aidants, majoritairement des femmes. D'abord, c'est un travail qui leur est plus souvent qu'autrement imposé, faute de services, et d'autre part, pour lequel il n'y a aucune rémunération.

« L'État consent des exemptions d'impôts, mais qu'en est-il des femmes qui doivent réduire, voire quitter, leur travail pour veiller aux besoins d'un proche ? On revient encore à cette idée que l'État s'appuie sur la gratuité, le *care* effectué par les femmes. Collectivement, il faut s'assurer de mieux soutenir financièrement ces femmes, mais aussi d'offrir plus de services pour les proches aidants. »

L'ouvrage aborde aussi l'explosive question de la charge mentale. « Même si les tâches sont mieux réparties aujourd'hui dans les ménages qu'il y a une vingtaine d'années, le fait est, et demeure, que c'est un fardeau cognitif que les femmes portent encore beaucoup seules. »

Autre intérêt majeur du livre : il s'attarde à différents aspects du travail

invisible propres aux femmes immigrantes dans une perspective d'intégration : trouver un logement, des vêtements d'hiver pour les enfants, inscrire les enfants à l'école, aider et soutenir le mari dans la recherche d'emploi, etc. Tout ce travail de support familial et émotionnel est très peu considéré dans les politiques d'immigration.

Outre le cadre de l'État et la sphère familiale, le livre s'intéresse aussi aux mouvements sociaux et propose des textes qui posent une réflexion différente sur les enjeux spécifiques, notamment, aux femmes racisées et aux femmes autochtones à l'intérieur des luttes féministes.

Camille Robert mentionnait aussi en entrevue que cette perspective s'applique aussi au mouvement syndical. « Plus on monte dans les structures syndicales, plus les hommes sont sur-représentés dans les lieux de pouvoir. C'est généralement dû aux obligations familiales. »

Intrigués par les propos de Camille Robert ? La lecture de l'ouvrage collectif *Travail invisible - Portraits d'une lutte féministe inachevée* vaut le détour !

Maude Messier



Capsule vidéo

Le respect, ça se manifeste !

Journée internationale des droits des femmes, luttes féministes actuelles, respect et travail invisible, Camille Robert explique l'importance de souligner le 8 mars, même en 2019.

Une vidéo à voir ! Rendez-vous à syndicatchamplain.com

EnCAPsulés

Le billet de Mireille



Cap-Chat, Cap-à-l'Aigle, Cap-aux-Meules, Cap-Rouge, Cap-des-Rosiers, tous des beaux coins de pays que plusieurs d'entre vous ont peut-être visités avec plaisir. Malheureusement, tous les CAP ne se ressemblent pas ! Depuis un certain temps, j'entends des enseignantes et des enseignants dire qu'ils se présentent aux rencontres de CAP plutôt à reculons.

Les pèlerinages au Cap-de-la-Madeleine ou l'espoir d'être plus en forme en passant par Cap-Santé ne semblent pas être exaucés ! Effectivement, cette propo-

sition de communauté d'apprentissage professionnelle (CAP), qui, initialement, laissait entrevoir un voyage agréable, se déroule plutôt sous un ciel pluvieux. Les conditions routières ont changé et plusieurs collègues qui avaient accepté d'embarquer afin d'échanger sur leur pédagogie, leurs exercices, leurs pratiques et autres sujets pouvant nourrir une réflexion plus poussée, mettent aujourd'hui la pédale douce.

Le chemin a bifurqué pour certaines écoles et les échanges sont devenus des formations. Une enseignante me disait : « Je remets la démarche en question. Il y avait des points en faveur des CAP : avoir du temps pour se parler, échanger, approfondir certaines choses, bâtir du matériel, monter des évaluations. Mais pour l'instant, ce n'est pas la réalité. On se fait imposer un jargon technique, des notions théoriques qui ne nous aident pas nécessairement au quotidien... Nous nous sommes fait prendre, cette année, à devoir soumettre individuellement les élèves à des tests diagnostiques. C'était compliqué, ç'a pris un temps fou, autant les comprendre que les faire passer. Tout cela pour ne pas nous servir à grand-chose au final. [...] Notre orthopédagogue, qui

est là quelques jours par semaine, nous a remplacés dans nos classes quand nous avons fait passer les tests. Donc, durant trois semaines, elle a suspendu son horaire habituel pour être dans les classes. Sérieux, le document faisait une vingtaine de pages avec du jargon d'une autre profession que celle pour laquelle j'ai étudié. Nous nous sommes toutes senties un peu nulles, car on ne comprenait pas trop... »

C'est moi ou les rôles sont inversés ? Une chose est certaine : c'est de l'ouvrage additionnel qui s'ajoute à la surcharge et à l'épuisement. Dites-moi, pour qui fait-on cela exactement ?

Le contexte de la gestion axée sur les résultats contribue, une fois de plus, à changer une bonne idée en formation obligée, en contenu obligatoire et à déformer l'intention louable première. On nous a encapsulés.

De plus, dans certains milieux, la direction assiste aux rencontres et prend des notes... Dans quel but,

exactement ? Surveiller ? S'assurer que nous ne parlons que d'éducation ? Veut-on s'en servir pour pointer une personne qui a exprimé une difficulté ?

Les enseignants sont formés pour analyser les besoins des élèves, pas pour les diagnostiquer. Pourquoi ne recevons-nous pas des outils prêts à utiliser, du matériel « clé en main » ? Nos analyses et celles des professionnels ne devraient-elles pas servir à mettre en place des services supplémentaires pour l'élève ?

Il y a quelques années, quand nous avions du temps, à une époque où l'on reconnaissait notre jugement, notre professionnalisme et notre expertise, nous partagions entre collègues avec bonheur et nous « trippions » à le faire. Malheureusement, être encapsulé tue la collaboration et désillusionne quant aux possibilités que laissaient entrevoir les CAP.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



« Le chemin a bifurqué pour certaines écoles et les échanges sont devenus des formations. »

